



Litige avec un déménageur juin 2009

Par **laurence**, le **23/10/2009** à **11:27**

Bonjour, un litige m'oppose à la société qui s'est occupé de mon déménagement le 18 juin 2009, sur deux points :
n1/ Ce déménagement réalisé sans "ménagement" s'est soldé par des dégâts causés sur une bibliothèque en bois ; j'ai précisé cet état de fait sur la lettre de voiture puis j'ai adressé dans la foulée un courrier en recommandé (sous 8 jours) demandant un dédommagement pour ce qui me paraît être un préjudice. Cependant la société se retranche derrière un article du contrat qui précise que le litige doit être signalé dans les 48 heures par courrier recommandé ; cela me paraît irréalisable ce d'autant que d'autres dégâts non pu être constatés mais seulement après déballage de la totalité des cartons (une 50aine) cet article n'est il pas illégal ?
n2/ par ailleurs, j'ai accouché le 9 juin et pour des raisons d'organisation bien compréhensibles nous avons demandé le report d'un jour du déménagement initialement prévu le 17 ; celui-ci a donc eu lieu le 18/6 mais nous nous sommes vu demander la modique somme de 250 € en plus, toujours en vertu d'un article du contrat qui précise qu'en cas d'annulation-résiliation cette somme sera demandée ; j'ai pourtant tenté d'expliquer qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une résiliation ou d'une annulation mais d'un simple report de date, rien n'y a fait.
Pourriez-vous m'indiquer si je peux avoir un recours, étant entendu que j'ai effectué deux courriers pour expliquer tout cela sans retour positif.
Merci beaucoup de votre aide.